



## **Séance du 26 juin 2013 à 20h15**

**Présidence** : Mme Francine Raymondon

### **Ordre du jour : (modifié d'entente entre la municipalité et la Présidente)**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Comptes communaux 2012
4. Rapport de gestion de la Municipalité
5. Arrêté d'imposition 2014
6. Elections statutaires du bureau, ainsi qu'un membre de la commission de recours
7. Information de la Municipalité
8. Propositions individuelles
9. Contre-appel

L'ordre du jour, avec l'ajout au point 6 de l'élection d'un membre de la commission de recours, à la suite de la démission de M. Laurent Roy, est accepté à l'unanimité.

Une minute de silence est observée en mémoire de feus Messieurs Roger Clément et André Bally, membres du Conseil Général depuis de nombreuses années.

#### **1. Appel :**

Effectif : 62 personnes  
Présents : 48 personnes

#### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2012**

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet du PV 05-2012, la lecture n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité.

### 3. Comptes communaux 2012

M. Bernhard Bùchler passe en revue les différents chapitres et y apporte des explications détaillées. Nous pouvons notamment retenir que nous avons à nouveau une diminution de notre marge d'autofinancement qui se monte à Frs 18'987.-, soit 52% du résultat de 2011 et 15% de 2010. Nous constatons une rapide dégradation de nos finances communales. Ceci est dû aux charges supplémentaires que sont la police cantonale, l'entretien des routes et la perte des recettes fiscales. Par contre, des économies ont été faites dans les comptes des salaires, de l'entretien des bâtiments et de l'eau.

Les comptes de la commune sont équilibrés avec un total de Frs 2'540'580.-. Les amortissements représentent quant à eux Frs 216'000.-.

Le plus important poste de recettes est le compte des impôts de personnes physiques. Le point d'impôt par contribuable se situe à Frs 43.05 contre Frs 51.28 en 2010. Malheureusement, l'augmentation de 4 points d'impôt passant de 66 à 70 n'a pas porté ses fruits, ni sur les personnes physiques, ni sur les autres impôts (personnes morales, gains immobiliers, donations, droit mutation).

Les bâtiments ont eu une baisse des charges par rapport à 2011 de Frs 100'000.-. Par ailleurs, les routes ont coûté Frs 31'000.- de plus, ainsi que la police Frs 62'500.-.

La plus grande provenance des produits vient à hauteur de 67% des impôts et à 20% des taxes et émoluments.

**Bilan** : les disponibilités ont diminué de Frs 128'000.- servant essentiellement à l'amortissement de nos emprunts. Nous constatons que les contribuables de notre commune paient de moins en moins bien leurs impôts, de ce fait, le compte de provision a dû être augmenté. Par ailleurs, les emprunts de Frs 198'000.- ont pu être remboursés.

La commission de gestion, représentée par M. Daniel Cochand, donne lecture de son rapport. Les comptes sont acceptés avec une abstention.

### 4. Rapport de gestion de la Municipalité

Le rapport est lu par M. Roger Ammann, membre de la commission de gestion, avec une réserve en page 4 concernant l'accès à la déchetterie par le chemin de la Sibérie.

Le rapport de gestion 2012 est accepté avec un avis contraire.

### 5. Arrêté d'imposition 2014

M. Urs Lauper informe que l'arrêté d'imposition est identique à celui de 2013. S'ensuit de la lecture du rapport de la commission des finances par M. Frank Bottini.

Il est procédé au vote, l'arrêté d'imposition 2014 est accepté à l'unanimité.

### 9. Elections statutaires du bureau

Nominations des postes de président, vice-président et scrutateurs.

Mme Raymondon avait informé l'assemblée en juin 2012 qu'elle ne souhaitait pas se représenter au poste de présidente. M. Arnold Ottonin se présente.

Président, M. Arnold Ottonin :

Vote à bulletins secrets :	Délivrés :	47
	Rentrés :	47
	Blancs :	0
	Nuls :	0
	Voix éparses :	0

Est élu à l'unanimité.

Vice-président, M. Edouard Martin (se représente) :

Vote à bulletins secrets :	Délivrés :	48
	Rentrés :	48
	Blancs :	2
	Nuls :	0
	Voix éparses :	1

Est élu avec 45 voix.

M. Christian Blatti ne se représente pas au poste de scrutateur. M. Yves Roure, jusqu'alors suppléant, accepte de passer à temps plein avec Mme Esther Bagazzi. Leurs suppléants, M. Denis Pidoux et Mme Danièle Gaudard, sont élus à l'unanimité par vote à mains levées.

A la suite de la démission de M. Laurent Roy à la commission de recours, M. Roger Imhof est élu à l'unanimité.

## 10. Informations de la municipalité

M. Lauper :

**Fusion** : De nombreuses réunions de travail des 4 commissions ont lieu pour la fusion, en vue de la rédaction de la convention de fusion en novembre 2013. Le 7 février 2014, interviendra la décision des municipalités, le 12 juin 2014 le conseil de chaque commune se prononcera et fin 2014, ce sera au tour de la population de donner son avis. Des séances d'information à la population sont prévues.

**Finances** : Le canton fait un geste en faveur des communes, une nouvelle répartition va diminuer nos charges de facture sociale et donc alléger notre budget.

Mme Bally :

La course des aînés s'est déroulée à St-Ursanne le 12 juin dernier, des photos seront à disposition à l'administration communale.

Le passeport vacances s'annonce, avec plusieurs activités se déroulant sur la commune.

**Forêts** : Une passerelle avec plateforme sera construite sur l'étang à grenouilles proche du chalet Tagada, en septembre 2013 par la PC.

Le martelage 2013 sera effectué le 4 juillet.

**Energies renouvelables** : Projet de mise à l'enquête d'ici fin 2013. La volonté de la politique vaudoise est de valoriser le bois énergie. Nous faisons partie du triage avec 9 autres communes. Dans le cadre de ce triage, des plaquettes de bois sont utilisées pour le chauffage des collèges du Mont, Froideville et Cugy. Au vu du besoin, le triage étudie la possibilité de produire ces plaquettes sur place. La production exploitable par année serait d'environ 4'000 m<sup>3</sup>. Le triage a pour projet la construction d'un hangar pour entreposer les copeaux, dont différents paramètres ont été pris en compte (accès, situation, hauteur, altitude, provenance du bois). Un emplacement à Bretigny a été retenu, qui se situe le long du chemin vers la déchetterie, pour y construire un hangar de 40 x 20 mètres. La location de ce terrain au triage se ferait annuellement, l'inconvénient serait le bruit du déchiquetage (45 dB à 300 mètres) et les transports. Le chemin d'accès depuis la route cantonale, ainsi que la signalisation routière, seraient pris en charge par le triage.

M. Jean-Daniel Cochard demande s'il est prévu de sécuriser la déchetterie en même temps que les travaux prévus pour la construction de ce hangar ? Mme Bally répond que ce n'est pas prévu pour l'instant.

M. Agassis :

**Routes** : Les travaux de réfection du chemin de la Sibérie (dorénavant en sens unique avec retour par la route cantonale) commencent la semaine prochaine par l'entreprise Goumaz de Poliez-le-Grand. La route depuis Béthusy qui mène à la déchetterie sera retapée afin d'être utilisable.

Selon la statistique de la gendarmerie, 22 accidents de la circulation, dont 2 mortels, ont été répertoriés entre 2004 et 2012 sur notre commune.

Une proposition insatisfaisante a été faite par le bureau des accidents concernant le carrefour Géo-Blanc. L'entreprise de signalisations revient la semaine prochaine.

Page 3/4

**Pompiers** : Les statuts des pompiers sont prêts. Avant acceptation, la municipalité souhaite étudier les comptes. L'entrée en vigueur de ces statuts est prévue le 01.01.2014.

M. Roure rappelle la dangerosité de la route cantonale, notamment pour se rendre à la déchetterie. Mme Nusslé propose de créer une présélection. Cette solution a été pensée mais est onéreuse selon M. Agassis.

M. Chappuis :

**Poubelles** : Depuis l'introduction des nouvelles taxes poubelles au 01.01.2013, environ 10 dénonciations et quelques amendes ont été infligées. Une redistribution financière du périmètre Valorsa a été faite. 55% de baisse de tonnage d'ordures ménagères durant les 2 premiers mois a été constatée et nous nous sommes actuellement stabilisés à 45%, soit dans les chiffres du périmètre. Les recyclables sont en augmentation, les frais de transport ont été économisés. Notre taxe de 120.- par année couvre seulement entre 65 et 75% du montant total des frais, alors qu'elle devrait couvrir le 100%. Voir pour développer une filière des plastiques, qui prennent beaucoup de place.

**Ecoles** : APEMS s'appelle dorénavant UAPE, Unité d'Accueil Pour les Enfants. Les structures (07h00-19h00) à Cugy (36 places) et Froideville (24 places) sont déjà pleines. Une structure supplémentaire d'environ 30 places vient d'être ouverte en complément à la Cavenettaz à Cugy. Notre commune, n'étant plus aux normes du réseau, peut proposer un appui pour les repas.

M. Viguet :

La présentation d'un projet concret de la grande salle est à la municipalité et sera présenté au prochain conseil en décembre.

## 11. Propositions individuelles

M. Roger Imhof conseille de regarder l'émission sur RTS1 ABE mardi prochain sur la compostière de la Tuilière.

M. Tille demande combien va rapporter la location du terrain du hangar de déchetage à la commune ? Mme Bally répond 0.40 ct le m<sup>2</sup> par année, ce qui revient à Frs 3'600.- par année de location sur 30 ans.

M. Tille remercie la municipalité pour l'année 2012 et rappelle la journée organisée à pied pour les enfants le 20 septembre 2013.

Mme Gaudard s'inquiète de l'état des alentours du Moulin. M. Viguet informe qu'il s'agit de l'ancienne place de dépôt de la scierie, qui n'a pas de plan de quartier défini, ni de mise à l'enquête. Tous les services de l'Etat sont au courant. La municipalité a autorisé un dépôt de matières inertes sur cette zone. Le Sentier du Talent passe sur une propriété privée. M. Jean-Daniel Cochard fait remarquer que l'entreprise de maçonnerie qui se trouve au Moulin pose problème, à cause de la circulation qu'elle génère. M. Pidoux se demande si un dépôt inerte est possible sur un terrain privé ? M. Viguet informe qu'une enquête n'est pas nécessaire, mais se renseigne à ce sujet et rend réponse au prochain conseil de décembre.

M. Lauper remercie Mme Raymondon, pour l'ensemble de son travail accompli au sein du poste de Présidente du conseil. Mme Raymondon remercie à son tour les membres du conseil.

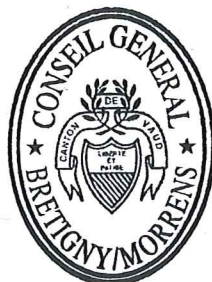
Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h00.

La Présidente



Francine Raymondon



La Secrétaire



Anne-Claire Racine